

RÈGLES PARTICULIÈRES 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERCROSS



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2026 le Championnat de France de Supercross - SX Tour. Un champion de France sera désigné dans chacune des classes suivantes :

- a) catégorie **SX1 – Classes 2, 3 et 4**
- b) catégorie **SX2 – Classe 2 et 250 2T**
- c) catégorie **SX Junior - 125cc 2T**
- d) catégorie **SX Espoirs 85cc**

Pour les points non prévus au présent règlement, se reporter au règlement Général Motocross et au règlement Technique Motocross.

L'épreuve de Nanterre disposera d'un format de compétition, d'un nombre de pilotes et d'un montant de primes spécifiques qui seront précisés dans le règlement particulier de la manifestation.

Délégué :

Giacomi Thibault : 06.42.18.73.76

ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS

Choix de la cylindrée : Chaque pilote inscrit au Championnat de France SX Tour pourra choisir de s'inscrire dans la catégorie de son choix SX1, SX2, SX Junior ou SX Espoirs et devra concourir dans cette catégorie pour la totalité du championnat sans changement possible en cours d'année.

Catégorie SX 1 – classes 2, 3 et 4

Pour participer à l'une des épreuves et être titré au Championnat de France de Supercross – SX Tour, il faut :

- Age : Minimum de 15 ans
- Posséder une licence NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

Tout pilote, quel que soit son âge, ayant marqué un point en catégorie SX1 l'année précédente ne pourra plus s'engager en catégorie SX2.

Catégorie SX 2 – classe 2 et 250cc 2T

Pour participer à l'une des épreuves et être titré au Championnat de France de Supercross – SX Tour, il faut :

- Age : Minimum 15 ans ; maximum 29 ans, les pilotes ne devront pas avoir 30 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1997).
- Posséder une licence NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

Le pilote ayant remporté consécutivement deux fois le titre de champion de France SX2 ne sera plus autorisé à participer dans cette catégorie et devra obligatoirement passer dans la catégorie SX1.

A partir des classements 2024, les pilotes ayant été classés dans les 3 premiers du championnat de France SX2 durant 3 années (consécutives ou non) auront l'obligation de monter en catégorie SX1 l'année suivante.

Catégorie SX Junior – 125cc 2T

Pour participer à l'une des épreuves et être titré au Championnat de France de Supercross – SX Tour, il faut :

- Age : Minimum 13 ans ; maximum 19 ans, les pilotes ne devront pas avoir 20 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).
- posséder une licence NJ, NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

Le champion en titre devra obligatoirement monter en catégorie SX2 l'année suivante.

Catégorie SX Espoirs 85cc

Pour participer à l'une des épreuves et être titré au Championnat de France de SX Espoirs 85cc, il faut :

- Age : Minimum 12 ans ; maximum 15 ans, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2011).
- posséder une licence NJ, NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune

En s'engageant sur chaque épreuve, le pilote reconnaît avoir pris connaissance et accepte les règles particulières du championnat de France SX Tour ainsi que le règlement particulier propre à l'épreuve de Nanterre.

Aucun changement de règlement ne pourra être appliqué pendant le déroulement de la manifestation. Toute demande ou réclamation qui concerne le règlement particulier d'une épreuve devra faire l'objet d'une demande écrite transmise à la FFM au plus tard 7 jours avant la manifestation.

Après cette date, plus aucune demande ne sera prise en compte.

ARTICLE 3 - MACHINES

Pourront disputer les supercross, les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 4 du règlement Technique Motocross.

Machines Electriques :

En complément des dispositions de l'article 4 du règlement général technique motocross, toute moto électrique engagée en catégorie SX2 doit être équipée d'un enregistreur de données et de capteurs supplémentaires obligatoires pour la tension et le courant continu de la batterie.

Les références de ces équipements sont les suivantes :

- Enregistreur : 2D LG-CANStick2C_V2-000
- Faisceau : 2D WL-LG_CanStick_V2-007
- Capteur de tension : 2D IN-AV_iso-000 (À monter entre les bornes positive et négative de la batterie. La prise doit être bien protégée).
- Capteur de courant : 2D IN-AUI300B_Split-000

Cet équipement peut être alimenté en direct sur le 12v de la machine (avec le câble 2D WC-PWR_CANStickV4_M6-000) ou par une batterie externe type « Powerbank » (avec le câble 2D WC-EXTC5F/5F_0012-000 et la batterie 2D IN-PC_512-002).

Ces équipements peuvent être achetés auprès de 2D : sales@2d-datarecording.com

Ce système doit être opérationnel avant d'entrer en piste.

Contrôle de conformité

L'enregistrement de ces données constitue la base pour vérifier la conformité de la moto aux règlements, et l'analyse est effectuée par un officiel technique FFM. L'absence de données équivaut à une non-conformité technique faisant l'objet d'un rapport du responsable technique.

Equipements obligatoires

Les pilotes doivent être autonomes en énergie dans le paddock.

Les pilotes doivent être munis des éléments de sécurité suivants, et les présenter lors des contrôles techniques :

- **Extincteur F500 pour batterie Lithium-Ion**
- **Couverture anti-feu pour véhicules électriques (min. 3 x 3 m)**

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

Se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

Le nombre de pilotes sera limité par catégorie. Les pilotes seront sélectionnés le lundi suivant la 1ère épreuve. Passé ce délai, les pilotes ne pourront être engagés qu'en fonction des places disponibles.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit de ne pas valider l'engagement des pilotes dont le niveau sportif serait insuffisant.

Catégorie SX1 :

Outdoor : Le nombre maximum de pilotes sera limité à 34 par épreuve.

Indoor : Le nombre de pilotes sera limité à 22 par épreuve et seront sélectionnés prioritairement en fonction du classement provisoire du Championnat de France SX1.

Pour pouvoir participer aux épreuves Indoor, les pilotes devront avoir participé au minimum à une épreuve outdoor.

Toutefois, la Commission Nationale de Motocross se réserve le droit de sélectionner des pilotes ne rentrant pas dans ces conditions.

Catégorie SX2 :

Outdoor : Lors de la 1^{ère} épreuve, le nombre maximum de pilotes sera limité à 44. Cette épreuve servira de qualification pour le reste du championnat.

Pour les épreuves suivantes, le nombre maximum de pilotes sera limité à 34.

Indoor : Le nombre de pilotes sera compris entre **22 et 30 suivant la longueur de la piste** (sauf Nanterre) et seront sélectionnés prioritairement en fonction du classement provisoire du Championnat de France SX2.

Pour pouvoir participer aux épreuves Indoor, les pilotes devront avoir participé au minimum à une épreuve outdoor.

Toutefois, la Commission Nationale de Motocross se réserve le droit de sélectionner des pilotes ne rentrant pas dans ces conditions.

Catégorie SX Junior :

Outdoor : Le nombre de pilotes sera limité à 30.

Indoor : Le format des courses sera identique à celui des épreuves outdoor. Le nombre de pilotes sera limité à 8 ou 16 en fonction des épreuves.

Catégorie SX Espoirs 85cc :

Le nombre de pilotes sera limité à 30.

Tout pilote ayant marqué au minimum un point au Championnat de France de Supercross – SX Tour 2026 ne pourra participer à une aucune autre épreuve si celle-ci est organisée le même jour que le Championnat de France de Supercross – SX Tour sauf épreuves FIM Europe ou FIM comptant pour un championnat.

Le pilote engagé qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir la FFM et/ou le délégué du championnat, par écrit et fournir un justificatif médical. En cas d'absence non motivée à une épreuve de championnat, les primes du promoteur ne seront pas versées et une sanction financière de 500 € pourra être infligée.

ARTICLE 5 - DOSSARDS ET NUMEROS DE COURSE

La FFM exigera la mise en place de plaques numérotées aux couleurs du partenaire du Championnat de France de Supercross – SX Tour.

Les pilotes du Championnat de France SX Tour doivent impérativement libérer une surface de 250X30 mm sur la partie supérieure de la plaque avant de leur machine. Cet emplacement est réservé aux partenaires du Championnat de France SX Tour ainsi qu'au logo de la FFM. Seul, le respect de cet emplacement (vérifié lors du contrôle technique de la machine) permettra au pilote de disputer l'épreuve.

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM.

ARTICLE 6 - CONTROLE ADMINISTRATIF

En Outdoor, pour la 1^{ère} épreuve, les contrôles administratif et technique débiteront la veille de 17h30 à 19h00 et le matin de l'épreuve de 8h00 à 10h00. Pour les épreuves suivantes les contrôles se tiendront de 9h00 à 12h00.

Pour les épreuves hors SX Tour, les contrôles administratif et technique seront :

- *Epreuve diurne* : la veille de la manifestation de 15h00 à 19h00 ; le jour de la manifestation : de 8h00 à 10h00
- *Epreuve nocturne* : le jour de la manifestation de 9h00 à 12h00

Après toute absence pour raison de santé, la F.F.M. aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

ARTICLE 7 - CONTROLE TECHNIQUE

L'accès à la piste pour les essais ne sera autorisé qu'aux pilotes déjà passés au contrôle technique. Les pilotes peuvent présenter deux machines au contrôle technique pour les essais et les courses. Les pilotes peuvent changer de machine entre deux courses. Les machines devront être conformes au règlement Technique Motocross.

Carburant : A l'exception des machines électriques, toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM (**voir article 8 du règlement Technique Motocross**).

Mise en parc fermé :

A l'issue de la Finale, le commissaire technique fera mettre au parc fermé les trois premières motos de la finale pendant le temps réglementaire (voir article 18).

ARTICLE 8 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Catégories SX2 et SX1 :

Pour la 1^{ère} épreuve, le schéma des qualifications sera indiqué dans le règlement particulier.

- 1 Séance d'Essais Libres (sans affichage des temps) + 1 séance d'Essais Chronométrés : 10 mn chacune

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents et détermineront la mise en place sur la grille pour les demi-finales.

La répartition dans les groupes sera effectuée de la manière suivante :

1^{er} Groupe A, 2^{ème} Groupe B, 3^{ème} Groupe A, etc. du classement (classement de l'année précédente pour la première épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Dans le cas où le nombre des pilotes présents n'est pas un nombre exactement divisible le premier groupe comptera un pilote de plus.

Dans le cas où un ou plusieurs pilotes qualifiés ne prendraient pas le départ dans une des demi-finales, ils seront remplacés par le 1^{er}, 2^{ème} etc. pilotes non qualifiés.

- Demi-Finales SX2 : 7 mn + 1 tour

2 Demi-finales SX2 : 17 pilotes (outdoor)

2 Demi-finales SX2 : 11 pilotes (indoor)

La mise en place sur la grille sera réalisée en fonction des résultats (scratch) des essais chronométrés. Dans le cas où un pilote ne prendrait pas le départ des essais chronos, il se positionnera en dernière position avec obligation d'avoir participé aux essais libres.

- 1 Repêchage SX2* : 4 mn + 1 tour

Pourront participer au repêchage les pilotes non qualifiés lors des demi-finales.

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats du classement des demi-finales.

- Demi-Finales SX1 : 7 mn + 1 tour

2 Demi-finales SX 1 : 17 pilotes (outdoor)

2 Demi-finales SX 1 : 11 pilotes (indoor)

La mise en place sur la grille sera réalisée en fonction des résultats (scratch) des essais chronométrés. Dans le cas où un pilote ne prendrait pas le départ des essais chronos, il se positionnera en dernière position avec obligation d'avoir participé aux essais libres.

- 1 Repêchage SX1* : 4 mn + 1 tour

Pourront participer au repêchage les pilotes non qualifiés lors des demi-finales.

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats du classement des demi-finales.

* En fonction du nombre de pilotes admis aux repêchages, la direction de course pourra décider d'organiser un seul repêchage en regroupant les deux catégories. Dans ce cas, les deux meilleurs pilotes SX1 et les deux meilleurs pilotes SX2 seront qualifiés pour leur Finale respective.

- Finale : 9 mn + 1 tour

Pour les deux catégories, une finale sera disputée par les pilotes qui se seront précédemment qualifiés (minimum 12 ; maximum 18). Un tour de reconnaissance sera effectué uniquement avant les Finales.

La mise en place sur la grille sera en fonction du classement des demi-finales.

En Outdoor : Le nombre de pilotes qualifiés lors des demi-finales, lors des repêchages et pour les finales sera décidé en fonction de la capacité de la piste et du niveau des pilotes présents, par le délégué.

En Indoor : Pour les deux catégories, les 5 premiers pilotes des demi-finales et les 2 premiers pilotes du repêchage seront qualifiés pour la Finale, soit 12 pilotes.

Catégorie SX Junior 125cc :

- 1 Séance d'Essais Libres (sans affichage des temps) + 1 séance d'Essais Chronométrés : 10 mn chacune

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents et détermineront la mise en place sur la grille pour les manches.

La répartition dans les groupes sera effectuée de la manière suivante :

1^{er} Groupe A, 2^{ème} Groupe B, 3^{ème} Groupe A, etc. du classement (classement de l'année précédente pour la première épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Dans le cas où le nombre des pilotes présents n'est pas un nombre exactement divisible le premier groupe comptera un pilote de plus.

Dans le cas où un ou plusieurs pilotes qualifiés ne prendraient pas le départ dans une des manches, ils seront remplacés par le 1^{er}, 2^{ème} etc. pilotes non qualifiés.

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats des essais chronométrés. Dans le cas où un pilote ne prendrait pas le départ des essais chronos, il se positionnera en dernière position avec obligation d'avoir participé aux essais libres.

- Courses :

Outdoor :

2 manches de 8 mn + 1 tour : 18 pilotes

1 manche pour les non qualifiés « Finale B » de 6 mn + 1 tour

Indoor :

2 manches de 8 mn + 1 tour : Le nombre de pilote sera déterminé en fonction des épreuves.

Catégorie SX Espoirs 85cc :

- 2 Série d'Essais Libres de 10 mn + 1 Série d'Essais Chronométrés de 8 mn

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents de façon à qualifier les pilotes pour les courses.

La répartition dans les groupes sera effectuée de la manière suivante :

1^{er} Groupe A, 2^{ème} Groupe B, 3^{ème} Groupe A, etc. du classement (classement de l'année précédente pour la première épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Dans le cas où le nombre des pilotes présents aux séries n'est pas un nombre exactement divisible par le nombre de séries, la ou les premières séries compteront un pilote de plus.

La mise en place sur la grille sera en fonction du classement scratch des essais chronométrés. Dans le cas où un ou plusieurs pilotes qualifiés ne prendraient pas le départ dans une des manches, ils seront remplacés par le 1^{er}, 2^{ème} etc. pilotes non qualifiés.

- Consolante : 4 mn plus 1 tour

En fonction du nombre de pilotes présents, une consolante sera organisée pour les pilotes non qualifiés.

- Courses :

2 manches de 7 mn + 1 tour : 18 pilotes

1 consolante de 4 mn + 1 tour : organisée en fonction du nombre de pilotes non qualifiés présents.

Un tour de reconnaissance avant le placement derrière la grille sera effectué uniquement avant les manches.

ARTICLE 9 – INFORMATIONS PILOTES ET HORAIRES

Pendant les épreuves, la Direction de Course enverra toutes les informations utiles aux pilotes et aux accompagnants sur un canal dédié au championnat, dans l'application Sportity. Cette application gratuite peut être téléchargée sur Google Play (Android), ou dans l'App Store (Apple).

1. Toutefois, un briefing avec les pilotes peut avoir lieu en pré-grille, généralement avant le départ des essais libres.
2. Dans ce cas, c'est de la responsabilité de chaque coureur et de chaque équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.
3. Il est demandé au directeur de course, aux commissaires sportifs, à un représentant du club, au responsable des commissaires et au responsable des travaux de participer au briefing avec les pilotes.
4. Lors de ce briefing, des points concernant le circuit, la sécurité et les procédures de course seront abordés.

Les horaires sur engage-sports sont donnés à titre indicatif. Les horaires définitifs, les groupes, le briefing, les résultats officiels et toute information relative à l'épreuve seront diffusés sur Sportity après les contrôles administratif et technique (en fonction du nombre de pilotes présents : les groupes ou le schéma de course).

ARTICLE 10 - MECANICIENS

Les mécaniciens des pilotes pourront avoir accès uniquement à la "zone réservée aux mécaniciens" durant les essais et pendant les courses du soir suivant les possibilités de la piste.

Pour ce faire, ils devront arborer le numéro de dossard de leur pilote par un moyen mis à leur disposition par l'organisateur (badge, brassard...).

ARTICLE 11 - PROCEDURE DE DEPART

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le directeur de course. Dès son signal, plus aucune intervention mécanique ne pourra se faire avec l'aide d'un mécanicien sur les motos, même s'il y a une interruption de la procédure de départ. Les mécaniciens ne pourront intervenir qu'une fois la grille tombée.

Toutefois un mécanicien pourra aider son pilote uniquement pour la mise en place sur la grille de départ (cale de départ si nécessaire). Les blocs fourches seront mis en place avant d'entrer en grille dans la zone matérialisée par le panneau amovible « Bloque-Fourche ». Les pilotes se mettront en 2ème ligne uniquement lorsque la 1ère sera complètement occupée.

ARTICLE 12 - ARRET DE LA COURSE

Tout faux départ sera signalé par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

Si une manche est arrêtée avant que la moitié du temps imparti se soit écoulé, elle sera recommencée pour la durée restant à parcourir.

L'ordre pour le nouveau départ sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge. Le(s) coureur(s) que l'Arbitre jugera responsable(s) de la présentation du drapeau rouge sera (seront) placé(s) derrière les coureurs ayant accompli un nombre de tours égal ou supérieur.

L'Arbitre peut exclure un ou plusieurs coureurs, jugés coupables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ.

Si une manche est arrêtée après que la moitié du temps imparti est écoulé, la course sera déclarée terminée. L'ordre d'arrivée sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

ARTICLE 13 - CLASSEMENT

Le vainqueur est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Pour être classés, les pilotes devront obligatoirement prendre le départ.

Par exception au règlement Général Motocross, tous les pilotes prenant le départ seront classés.

Des points bonus seront attribués aux 3 premiers pilotes de chaque demi-finale pour les catégories SX1 et SX2 :

1 ^{er}	3 points
2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	1 point

Toutefois, ces points ne compteront pas pour le classement de l'épreuve mais uniquement pour le classement provisoire du championnat de France.

Pour chacune des manches et/ou la finale le barème des points sera le suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	25	7	14	13	8
2	22	8	13	14	7
3	20	9	12	15	6
4	18	10	11	16	5
5	16	11	10	17	4
6	15	12	9	18	3

Sur les épreuves Indoor, lorsque moins de 18 pilotes sont admis dans les Finales, les pilotes non qualifiés lors du repêchage marqueront des points en fonction de leurs classements lors de celui-ci.

Pour toutes les catégories le classement final du Championnat de France de Supercross – SX Tour sera obtenu par addition des points marqués sur la totalité des épreuves (outdoor et indoor).

Concurrence de date avec un championnat FIM et/ou FIM Europe :

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat FIM ou FIM Europe organisée le même jour que le championnat de France se verra réattribuer des points en championnat de France, (attention, si le championnat FIM ou FIM Europe est organisé que sur un jour et le championnat de France sur deux jours, le report se fera uniquement sur le jour concerné), sous réserve que :

- **les épreuves soient de la même spécialité ;**

- le pilote soit engagé sur toutes les épreuves du championnat de France avant la 1^{ère} épreuve du championnat concerné dans la même classe et ait participé à toutes les épreuves du championnat de France qui ne sont pas en concurrence avec le championnat FIM ou FIM Europe auquel il a participé. En cas de blessure, le pilote devra fournir un certificat médical.
- le championnat de France compte un minimum de trois épreuves et que le pilote ait effectivement participé à au moins la moitié des épreuves de ce championnat ;
- le report de points soit en tout état de cause limité à trois épreuves maximum.

Compte tenu du format particulier des épreuves du Championnat de France Supercross, incluant des demi-finales et des finales, et des épreuves spécifiques telles que Paris (ne comportant que des finales), les modalités de calcul du report de points sont précisées ci-après.

Modalités de calcul du report de points :

A. Calcul distinct des moyennes

Les moyennes de points sont calculées séparément pour les finales et pour les demi-finales, selon les formules suivantes :

- Moyenne des finales = (Total des points marqués en finales) ÷ (Nombre de finales disputées).
- Moyenne des demi-finales = (Total des points marqués en demi-finales) ÷ (Nombre de demi-finales disputées).

B. Application du report

Pour chaque épreuve manquée, la moyenne correspondant au type de manche non disputée est appliquée :

- Si l'épreuve manquée ne comporte qu'une finale (cas des épreuves de Paris), seule la moyenne des finales est utilisée, multipliée par le nombre de finales manquées.
- Si l'épreuve manquée comporte une demi-finale et une finale, la moyenne des demi-finales est appliquée à la demi-finale manquée et la moyenne des finales à la finale manquée.

Les points ainsi obtenus sont ajoutés à l'issue de l'avant-dernière épreuve du Championnat. Les arrondis éventuels s'effectuent selon la règle en vigueur (arrondi à l'entier le plus proche)

Afin de prétendre à ce report de points, le pilote devra également, sur l'épreuve en concurrence de date, avoir marqué au minimum un point au classement général du Championnat du Monde.

Pour toutes les catégories, en cas d'ex æquo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... Jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

A l'issue de la dernière épreuve, il sera désigné :

- un Champion de France de Supercross – catégorie SX1
- un Champion de France de Supercross – catégorie SX2
- un Champion de France de Supercross – catégorie SX Junior
- un Champion de France de Supercross – catégorie SX Espoirs 85cc

ARTICLE 14 - LISTE DES PRIX D'ARRIVEE*

Les prix d'arrivée doivent être versés à la fin de la manifestation.

SX ESPOIRS 85CC (Outdoor) Général des deux manches			
1 ^{er}	350 €	7 ^{ème}	150 €
2 ^{ème}	300 €	8 ^{ème}	130 €
3 ^{ème}	250 €	9 ^{ème}	120 €
4 ^{ème}	200 €	10 ^{ème}	110 €
5 ^{ème}	180 €	11 ^{ème}	100 €
6 ^{ème}	160 €	12 ^{ème}	100 €
		TOTAL	2.150 €

SX JUNIOR (Outdoor) Général des deux manches			
1 ^{er}	400 €	7 ^{ème}	160 €
2 ^{ème}	350 €	8 ^{ème}	150 €
3 ^{ème}	280 €	9 ^{ème}	130 €
4 ^{ème}	250 €	10 ^{ème}	120 €
5 ^{ème}	200 €	11 ^{ème}	110 €
6 ^{ème}	180 €	12 ^{ème}	100 €
		TOTAL	2.430 €

FINALE SX2 (Outdoor)			
1 ^{er}	1.250 €	10 ^{ème}	250 €
2 ^{ème}	1.100 €	11 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	1.000 €	12 ^{ème}	170 €
4 ^{ème}	800 €	13 ^{ème}	150 €
5 ^{ème}	700 €	14 ^{ème}	130 €
6 ^{ème}	600 €	15 ^{ème}	120 €
7 ^{ème}	500 €	16 ^{ème}	110 €
8 ^{ème}	400 €	17 ^{ème}	100 €
9 ^{ème}	300 €	18 ^{ème}	100 €
		TOTAL	7.980 €

FINALE-SX1 (Outdoor)			
1 ^{er}	2.700 €	10 ^{ème}	500 €
2 ^{ème}	2.300 €	11 ^{ème}	350 €
3 ^{ème}	1.900 €	12 ^{ème}	300 €
4 ^{ème}	1.400 €	13 ^{ème}	250 €
5 ^{ème}	1.200 €	14 ^{ème}	200 €
6 ^{ème}	900 €	15 ^{ème}	200 €
7 ^{ème}	800 €	16 ^{ème}	150 €
8 ^{ème}	600 €	17 ^{ème}	150 €
9 ^{ème}	600 €	18 ^{ème}	150 €
		TOTAL	14.900 €

Les 3 premiers pilotes SX1 non qualifiés lors du repêchage toucheront une prime de 150 €.
Soit : 3 pilotes x 150 € = 450 €

Soit un total de : 2.150 € SX Espoirs 85cc + 2.430 € SX Junior + 7.980 € Finale SX2 + 14.900 €
Finale SX1 + 450 € pilotes non qualifiés en SX1 = **27.910 €** (outdoor par soirée).

MANCHE SX JUNIOR (Indoor)	
Général des deux manches	
1 ^{er}	250 €
2 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	180 €
4 ^{ème}	160 €
5 ^{ème}	140 €
6 ^{èm}	120 €
7 ^{ème}	100 €
8 ^{ème}	70 €
9 ^{ème}	50 €
10 ^{ème}	50 €
TOTAL	1.320 €
x 2 soirs	2.640 €

FINALE SX2 (Indoor)	
Finale	
1 ^{er}	1.150 €
2 ^{ème}	1.050 €
3 ^{ème}	900 €
4 ^{ème}	750 €
5 ^{ème}	650 €
6 ^{ème}	550 €
7 ^{ème}	450 €
8 ^{ème}	350 €
9 ^{ème}	250 €
10 ^{ème}	200 €
11 ^{ème}	150 €
12 ^{ème}	150 €
TOTAL	6.600 €
x 2 soirs	13.200 €

FINALE SX1 (Indoor)	
Finale	
1 ^{er}	2.600 €
2 ^{ème}	2.200 €
3 ^{ème}	1.700 €
4 ^{ème}	1.400 €
5 ^{ème}	1.200 €
6 ^{ème}	850 €
7 ^{ème}	750 €
8 ^{ème}	600 €
9 ^{ème}	500 €
10 ^{ème}	450 €
11 ^{ème}	350 €
12 ^{ème}	300 €
TOTAL	12.900 €
x 2 soirs	25.800 €

Les **3** premiers pilotes SX1 non qualifiés lors du repêchage toucheront une prime de 150 €.

Soit : **3** pilotes x 150 € = **450 €**.

ARTICLE 15 - PODIUM

Sauf en cas de force majeure, la présence des lauréats est obligatoire sur le podium. Une amende de 150 € sera infligée à tout pilote qui se déroberait à cette obligation.

ARTICLE 16 - ROLE DES OFFICIELS

Les manifestations de supercross sont organisées sur le principe du contrôle par un arbitre.

L'autorité et les responsabilités de l'arbitre sont les suivantes :

- L'arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements sont respectés.
- L'arbitre n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et n'a aucune tâche exécutive autre que celles définies dans ce règlement.
- Il doit être présent la veille de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées à la fin des entraînements et de la manifestation soit au moins 30 minutes après l'affichage des résultats.
- En compagnie du directeur de course, il doit inspecter la piste et les protections avant le début des entraînements et de la manifestation.
- Il doit s'assurer que toutes ses décisions ayant une influence ou modifiant le programme publié, telles que reprise d'une course, exclusion d'un coureur, ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation, soient immédiatement communiquées au directeur de course pour qu'il puisse agir.
- L'arbitre doit arrêter la manifestation jusqu'à ce qu'il ait été donné suite à ses décisions et il doit s'assurer que les motifs des décisions ainsi que tout retard soient expliqués au public par le speaker.
- Il peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de celle-ci pour toute raison qui, selon lui, justifie une telle action. Aucune autre personne ne peut arrêter, ajourner ou faire annuler une manifestation ou une partie de cette dernière.

- Cependant, le directeur de course doit être consulté avant qu'une telle décision ne soit prise si cette dernière est rendue nécessaire par les conditions atmosphériques qui peuvent avoir une influence sur la surface de la piste.
- L'arbitre peut infliger une sanction à toute personne qui ne se conforme pas au règlement ou aux instructions données, ou est coupable de mauvaise conduite, d'attitude déloyale ou indélicate ou qui manifeste, soit par la parole ou le geste, son désaccord sur une décision prise par l'arbitre ou autres officiels autorisés à le faire. La sanction peut prendre la forme d'une amende, d'une exclusion d'un coureur d'une ou plusieurs courses, d'un retrait de la manifestation et/ou d'un avertissement pour qu'elle prenne les mesures qu'elle juge appropriées.
- L'arbitre étudiera immédiatement toute réclamation qui lui est soumise par l'intermédiaire du directeur de course conformément au Code Sportif de la FFM et du règlement.

De même pour toutes les épreuves de championnat, la FFM désignera une équipe de chronométrage.

L'organisateur doit envoyer aux officiels le règlement particulier de la manifestation et le plan du circuit.

ARTICLE 17 - APPLICATION DU REGLEMENT

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de l'espace dit «zone mécanique».

D'autre part, il est interdit de "couper" le parcours. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours, entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et/ou de la course en question. Si nécessaire, l'Arbitre décidera de sanctions supplémentaires.

Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer la course s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., l'Arbitre d'une épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par l'Arbitre.

Toute contestation ou litige s'y rapportant seront soumis au TNDA.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

ARTICLE 18 - RECLAMATION

Toutes les réclamations seront présentées dès que la raison de la réclamation est connue ; elles doivent être faites par écrit, accompagnées de la caution, et remises au directeur de course pour transmission à l'arbitre.

Les réclamations relatives à une erreur, irrégularité ou action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou la machine impliquée) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour participer à cette manche.

Si une réclamation concerne un incident durant la course, elle doit être présentée avant que les coureurs quittent la zone d'attente du départ pour la manche suivante.

Si un incident donnant lieu à une réclamation se produit dans la dernière course de la manifestation, la réclamation doit être présentée après l'affichage des résultats dans les 10 minutes oralement et pour être recevable confirmée dans un délai de 30mn après l'affichage.

Il est rappelé que les réclamations seront formulées par écrit et présentées au directeur de course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur deux temps et de 150 € pour un moteur quatre temps.

ARTICLE 19 - ACCES PISTE

Seuls les officiels, les pilotes, le personnel de maintenance de la piste et les journalistes professionnels (en nombre limité, autorisation fournie par le promoteur) auront accès à la piste pendant les séances d'essais et les courses.

Les mécaniciens devront rester dans la zone qui leur est réservée.

Aucune assistance n'est autorisée en dehors de cette zone sous peine de disqualification.